



Environnement Canada
Environment Canada

Évaluations environnementales
Direction des activités de
protection de l'environnement

Environmental Assessments
Environmental Protection Operations
Directorate

Québec, le 6 octobre 2010

Madame Annie Bélanger
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Votre réf.
3211-02-211

Notre réf.
4191-15-S052

Objet : ***Avis – Environnement Canada***
Programme décennal de dragage à la marina de Saurel - Addenda 2010 à l'étude d'impact
sur l'environnement

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, nos commentaires en réponse à votre demande du 15 septembre 2010 qui réfère au document contenant les réponses aux questions et commentaires que vous avez adressés au promoteur du projet cité en rubrique.

Nous avons procédé à l'examen du document « SNC-Lavalin inc., division Environnement, août 2010. Marina de Saurel inc., Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel, addenda à l'étude d'impact sur l'environnement » et ses annexes.

Nous avons analysé l'addenda selon nos champs de compétence notamment le dragage et la gestion sédiments.

Contexte

En ajout aux deux campagnes d'échantillonnage de 2002 et 2004 pour déterminer la qualité des sédiments, une nouvelle campagne a été réalisée en avril 2010. Au cours de cette campagne, 7 stations ont été échantillonnées dans le parc nautique de Sorel et 4 dans le parc nautique fédéral. À chacune des stations, des échantillons de sédiments ont été prélevés dans trois strates d'environ 50 cm d'épaisseur. Deux autres stations avaient été échantillonnées en mars 2010. Au total, 35 échantillons ont été prélevés et 24 (surface et profondeur) ont fait l'objet d'analyses chimiques pour évaluer la présence des métaux. Quelques échantillons ont été analysés pour d'autres paramètres tels que les BPC, les HAP et les hydrocarbures pétroliers.

Avis précédent d'EC

Lors de l'analyse des informations contenues dans le document *Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel* (SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT 2008), Environnement Canada avait exprimé ses préoccupations sur le risque d'exposer, suite aux travaux de dragage, des sédiments plus contaminés que ceux que l'on retrouve présentement en surface. Lors des travaux de caractérisation de 2004, les échantillons PNS-4-4 et PNS-4-1, récoltés dans le parc nautique de Sorel, ont montré des teneurs de contaminants (métaux) supérieures à la CEF (concentration d'effets fréquents - Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, 2007). Plusieurs autres, soit PNS-4-3, SE-A1 et SEA1-2004 dans le parc nautique et SE-B1, dans le parc nautique fédéral, présentaient des teneurs supérieures à la CEO (concentration d'effets occasionnels). Ces résultats laissaient présager la possibilité que des sédiments plus contaminés soient

présents en profondeur (1,75 m - 2,5 m). Afin d'éviter une dégradation du milieu, il était mentionné dans notre avis que les travaux de dragage ne devraient pas favoriser l'exposition de sédiments plus contaminés que ceux trouvés présentement en surface. Le promoteur se devant ainsi de proposer une façon acceptable d'effectuer le dragage afin d'éviter l'exposition de sédiments plus contaminés.

Caractérisation complémentaire 2010

Selon les résultats des analyses de 2010, présentés dans le document *Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement* (SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT 2010), les échantillons, aux stations visitées, ne présentent pas de dépassement de la CEO à l'exception des stations PNS-R&D et PNF-R&D. Cependant, étant donné le positionnement des stations visitées et les profondeurs échantillonnées, les résultats analytiques ne jettent pas beaucoup de lumière sur la situation concernant la possibilité que les travaux de dragage puissent exposer des sédiments plus contaminés que ce qui est présentement observé dans le parc nautique de Sorel. En effet, aux stations SE-A-1, SEA1-2004, PNS-4-1, PNS-4-3 et PNS-4-4, les échantillons de 2002 et 2004 montraient des dépassements de critères (CEO) à des profondeurs de l'ordre de 1,75 m à 2,0 m. Les échantillons de 2010 ne présentent pas de problème de contamination, mais ils ont été prélevés à des profondeurs maximales inférieures à 1,4 m (strates 0,87 m - 1,37 m). De plus, aucun échantillon 2010 n'a été prélevé à proximité des stations PNS-4-1 et PNS-4-3.

Recommandations

Dans ces conditions, il serait à notre avis judicieux de vérifier la qualité des sédiments laissés en place lors du dragage en ce qui a trait à présence des métaux. Une dizaine d'échantillons de surface pourraient être prélevés dans le parc nautique (voir carte ci-jointe en annexe). Il serait important de vérifier la qualité des sédiments laissés en place, notamment près des stations 2002-2004 ci-haut mentionnées, en procédant à leur analyse avant la fin des travaux afin d'apporter, au besoin, des correctifs quant à l'enlèvement et la disposition des sédiments qui pourraient éventuellement excéder le critère CEO pour les sédiments et le critère B pour les sols (notamment le secteur de la station de 2002 PNS-4-4).

En considérant les commentaires et recommandations mentionnés précédemment, le projet tel que présenté semble acceptable sur le plan environnemental. Si des modifications étaient apportées au projet proposé, il serait important de nous en faire part afin de déterminer si notre avis devrait être révisé.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Madame Bélanger, mes sentiments les plus distingués.

Original signé par :

Céline Lachapelle

Analyste, évaluations environnementales

Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

c.c

Brigitte Cusson, Coordonnatrice Évaluations Environnementales

Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

- 3 -
ANNEXE





Environnement
Canada

Environment
Canada

Région du Québec

Quebec Region

Section Évaluations
environnementales

Environmental Assessment
Section

Sainte-Foy, 27 octobre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-211

Notre réf.
4191-15-S052

Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel,

Monsieur,

En réponse à votre lettre datée du 19 septembre 2008, portant sur l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de programme décennal de dragage à la Marina de Saurel, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport final selon nos champs de compétence notamment le dragage et la gestion sédiments pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Les documents de référence utilisés pour cette analyse sont :

- PROCEAN 2004. Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel. Rapport principal de PROCEAN à la Marina de Saurel Inc. – Sorel. 87 p. et annexes.
- PROCEAN 2004. Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel. Rapport complémentaire de PROCEAN à la Marina de Saurel Inc. – Sorel. 87 p. et annexes.
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT 2008. Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel. Rapport final de SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT à la Marina de Saurel Inc. - Sorel. 38 p. et annexes.

Veuillez noter que nos commentaires se limitent à la partie aquatique du projet étant donné que le MDDEP appliquera la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés en ce qui concerne le dépôt terrestre prévu à la sablière.

Caractérisation des sédiments:

Deux campagnes d'échantillonnage ont été effectuées pour déterminer la qualité des sédiments, l'une en 2002 et l'autre en 2004. Depuis, aucune autre caractérisation des sédiments n'a été effectuée. Étant donné que la dernière caractérisation date de 2004, il serait souhaitable de récolter et de faire analyser quelques échantillons de surface plus récents (caractérisations physico-chimiques) afin de s'assurer que la qualité des sédiments n'a pas changée et que le mode de gestion des sédiments soit toujours adéquat. Cette caractérisation pourrait aussi être effectuée au cours du dragage.

Canada

1141, route de l'Église 8^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-4857 Téléc. : (418) 649-6030 Louis.Breton@ec.gc.ca



Profondeur du dragage

Environnement Canada a des préoccupations sur le risque d'exposer des sédiments plus contaminés, suite au dragage, que ceux trouvés présentement en surface. En effet, selon la caractérisation de 2004, deux échantillons (PNS 4-4 et PNS 4-1) récoltés dans le parc nautique Saurel montrent des contaminants dont la concentration est supérieure au CEF (concentration d'effets fréquents, selon les critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, 2007). Il semblerait ainsi que des sédiments plus contaminés se trouvent en profondeur. Afin d'éviter une dégradation du milieu, les travaux de dragage ne devraient pas exposer des sédiments plus contaminés que ceux trouvés présentement en surface. À notre avis, le promoteur devrait proposer une façon acceptable d'effectuer le dragage afin d'éviter l'exposition de sédiments plus contaminés.

En considérant les commentaires mentionnés précédemment ainsi que la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, le projet tel que présenté semble acceptable sur le plan environnemental. Si des modifications étaient apportées au projet proposé, il serait important de nous en faire part afin de déterminer si notre avis devrait être révisé.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur Brunet, mes sentiments les plus distingués.



Claude Abel
Analyste en évaluation environnementale
Section des évaluations environnementales,
Division des activités de protection de l'environnement (DAPE)
Environnement Canada
claud.abel@ec.gc.ca

c.c
Stéphanie Larouche-Boutin, Environnement Canada



Le 28 octobre 2008



Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel
V/R : 3211-02-211

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande visant à obtenir nos commentaires sur la qualité de l'étude d'impact soumise dans le cadre du projet cité en rubrique et désirons y donner suite par la présente.

Dans le cadre de ses responsabilités à l'égard des pêches commerciales aux espèces d'eau douce et diadromes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation récolte les données statistiques relatives aux débarquements sur une base annuelle et procède à l'émission des permis, en tenant compte du plan de pêche élaboré par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce plan détermine les territoires de pêche, les engins de pêche, les espèces de poissons et les périodes de l'année autorisées aux fins de la pêche commerciale. Sur une base annuelle, le MRNF révisé ce plan en tenant compte de ses responsabilités relatives à la gestion des stocks de poissons et des habitats aquatiques ainsi que des clientèles.

Dans le cadre de demandes semblables portant sur la recevabilité de l'étude d'impact, le MAPAQ émet ses commentaires sur les éléments descriptifs relevant des aspects socio-économiques lorsqu'il est reconnu que des activités de pêche commerciale se déroulent dans la zone à l'étude. En ce qui concerne les aspects liés à la sécurité des exploitants et de leurs biens, ce champ de compétence relève de la sécurité publique.

Par ailleurs, de façon générale et dans le cadre de consultations semblables sur l'acceptabilité environnementale d'un projet, le MRNF émet des avis de nature

...2

faunique tandis que le MAPAQ émet des commentaires de nature socio-économique. Ainsi, vous comprendrez que l'avis du MRNF est préalable à notre intervention, laquelle n'est requise que si le MRNF est d'avis que le projet est de nature à influencer l'exercice de la pêche commerciale. Cependant, si la Sécurité publique est d'avis que le projet est de nature à influencer la sécurité des exploitants et de leurs biens, l'intervention du MAPAQ peut aussi être requise.

Nous avons communiqué avec des représentants du MRNF de la région concernée qui nous ont confirmé avoir reçu une demande identique à celle que vous nous avez fait suivre. Ces derniers nous confirment que leurs commentaires et avis à l'égard de ce projet tiendront compte de la pêche commerciale. D'autre part, et malgré ce qui précède, notre direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures a procédé à une vérification de la pratique de pêche dans les zones étudiées et confirme qu'aucune activité de pêche commerciale ne s'y déroule, bien qu'autorisée.

En terminant, nous vous saurions gré de bien vouloir tenir compte de cette pratique dans le cadre de toute autre demande d'avis à l'égard des pêches commerciales en eau douce.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'aquaculture
et du développement durable,



Paul Morin



NOTE

DESTINATAIRE : Lucie Lesmerises
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Nicole Trépanier, ing.
DGAER Estrie et Montérégie

DATE : Le 16 novembre 2004

OBJET : Dragage – Marina de Saurel
3211-02-211

La présente fait suite à la demande d'avis du 25 octobre 2004 de monsieur Gilles Brunet concernant le projet de dragage à la Marine de Saurel.

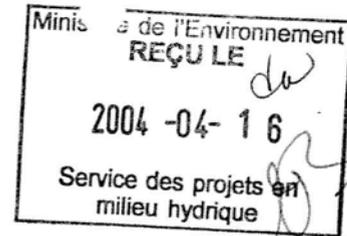
Nous n'avons aucun commentaire sur le rapport complémentaire présenté par Procéan Environnement inc. et daté du 14 octobre 2004.



Nicole Trépanier, ing.

c:/docum/sorel-marinasaurel1/





NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Brunet
DEE – Chef du Service des projets en milieu hydrique

EXPÉDITEUR : Nicole Trépanier, ing.
Service municipal et hydrique

DATE : Le 13 avril 2004

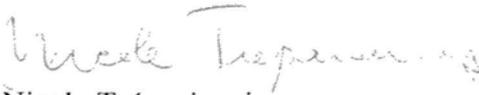
OBJET : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel
(3211-02-211)

La présente fait suite à votre note du 4 mars 2004 concernant la recevabilité de l'étude d'impact pour le dragage à la Marina de Saurel.

Nous croyons que les sites de dépôt en milieu terrestre n'ont pas été évalués de façon adéquate et conforme à nos guides et/ou politiques. Par exemple, le site Poliquin ne pourrait recevoir de sédiments contaminés si ceux-ci auraient pour effet d'en augmenter la contamination. De même, le LES de Saint-Pierre-de-Sorel devrait être évalué en tenant compte des autres projets de dragage.

Il serait intéressant que le consultant nous dise comment il contrôlera le dragage sur une profondeur de 20 cm pour éviter de draguer des sédiments contaminés à une profondeur de 30 cm. Les plans de bathymétrie et la localisation des échantillons devraient faire partie de l'étude d'impact.

En tenant compte des commentaires ci-dessus, l'étude d'impact déposée n'est pas recevable.


Nicole Trépanier, ing

c:/docum/sorel-marinasaurel

Direction régionale de la Montérégie
Service municipal et hydrique

201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607, poste 249
Télécopieur : (450) 928-7625

Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : nicole.trepanier@menv.gouv.qc.ca



Saint-Jean-sur-Richelieu, le 27 octobre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel
(Dossier 3211-02-211)**

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 25 septembre dernier par laquelle vous sollicitiez à nouveau notre collaboration afin d'apprécier la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet Marina de Saurel inc. Les modifications apportées dans l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement soumis en septembre 2008 ne viennent en rien changer notre opinion quant à la recevabilité du projet. Ainsi, nous considérons que l'étude d'impact est recevable.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Lavallée au 450 346-3477 ou par courrier électronique à julie.lavallee@misp.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice régionale par intérim,

Diane Migneault

DM/jl

c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations, DO
M. Robert Lortie, chef de service, Service du soutien aux régions, DDSCSI
M. Raynald Chassé, coordonnateur du dossier PÉEIE, Service du soutien aux régions, DDSCSI
M^{me} Julie Lavallée, conseillère en sécurité civile, DRSC 16-05

Direction régionale de la sécurité civile
de la Montérégie et de l'Estrie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 novembre 2004

Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel (3211-02-211)
Deuxième avis de recevabilité**

Monsieur,

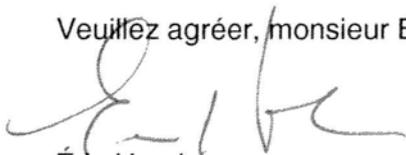
Nous avons bien reçu votre lettre du 25 octobre 2004 demandant à notre direction de commenter le document complémentaire daté du 14 octobre 2004 concernant les réponses du promoteur aux demandes de renseignements.

Dans ce document, il est mentionné à la page 62 que le promoteur s'engage, lors de l'appel d'offres pour la réalisation du dragage, à ajouter une clause « *stipulant que l'entrepreneur devra disposer d'un plan d'urgence incluant notamment des mesures de prévention, d'entretien et de récupération, d'inspections régulières, de personnes à contacter et de liens avec les services d'urgence* ». Nous recommandons au promoteur que cette clause inclue tous les éléments de la section 5 de la directive du ministère de l'Environnement, intitulée la « *Gestion des risques d'accident* ».

Compte tenu de ce qui précède et en ce qui a trait aux items reliés à notre mandat, nous pouvons qualifier la version actuelle de l'étude d'impact de recevable.

N'hésitez pas à communiquer avec Madame Dominique Gauthier, conseillère en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, pour toute information additionnelle.

Veillez agréer, monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Éric Houde
Directeur régional

ÉH/dg

c.c. : Monsieur Bernard Dubois, directeur des opérations territoriales de la sécurité civile
Madame Marie-Ève Fortin, coordonnatrice des PÉIE à la DOTSC
Madame Isabelle Michel, conseillère en sécurité civile à la DRSC 05-16
Madame Dominique Gauthier, conseillère en sécurité civile à la DRSC 05-16

165, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6S9
Téléphone : (450) 346-3200
Télécopieur : (450) 346-5856
www.msp.gouv.qc.ca
Courriel : securite.civile16@msp.gouv.qc.ca

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 avril 2004

Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel (3211-02-211)

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact précitée en objet, laquelle vous a été soumise par la Marina de Saurel inc.

En réponse à votre lettre du 4 mars dernier, nous vous soumettons qu'une seule question :

1. Pourquoi ne retrouve-t-on pas de plan d'urgence pour la gestion d'un risque de déversement accidentel d'hydrocarbures en cours de travaux ?

Le promoteur ne considère comme risque que la probabilité de collision à partir de résultats qualitatifs évalués comme faibles.

Pour sa recevabilité, l'étude devrait inclure un plan d'urgence en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures et ce, tel que demandé au chapitre 5.3 de la directive¹ du MENV.

N'hésitez pas à communiquer avec Madame Dominique Gauthier, conseillère à la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, pour toute information additionnelle.

Veuillez agréer, monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Éric Houde
Directeur régional

ÉH/dg

¹ Directive pour le projet de dragage d'entretien de la marina de Saurel 3211-02-211, Direction des évaluations environnementales, octobre 2002, p.19.

c.c. : Monsieur Bernard Dubois, directeur des opérations territoriales de la sécurité civile
Madame Marie-Ève Fortin, coordonnatrice des PÉIE à la DOTSC
Madame Dominique Gauthier, conseillère en sécurité civile à la DRME
Madame Isabelle Michel, conseillère en sécurité civile à la DRME



AB

Longueuil, le 28 septembre 2010

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel
(3211-02-211)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné ci-dessus.

Nous avons constaté que le projet a été considérablement modifié suite aux commentaires des ministères. Nous vous informons que l'examen de ce document nous amène à conclure que les questions adressées à l'initiateur eu égard aux préoccupations de notre ministère ont été prises en considération de façon satisfaisante et valable. Néanmoins, il serait opportun de signaler à l'initiateur qu'il aurait intérêt à communiquer avec les municipalités visées par le trajet emprunté par les camions, de façon à s'entendre sur les conditions liées au transport des sédiments pour ainsi réduire les nuisances liées à l'activité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Robert Sabourin

Direction régionale de la Montérégie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 27 octobre 2008



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel

V/Dossier : 3211-02-211

N/Dossier : 6702-530-522

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné ci-dessus.

Vous trouverez ci-joint nos commentaires sur l'évaluation du traitement accordé par l'initiateur du projet aux éléments de la directive ayant trait aux préoccupations de notre Ministère en matière d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Robert Sabourin".

Robert Sabourin

RS/sb

p. j. (1)

DESTINATAIRE : M. Robert Sabourin

EXPÉDITRICE : Sylvie Barriault

DATE : Le 27 octobre 2008

OBJET : **Étude d'impact – Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel**
N/Dossier : 6702-530-522
Réf. : 3211-02-211

CONTEXTE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite notre collaboration sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné.

Pour l'essentiel, on nous demande d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, si tous les éléments requis par la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact (qui tient notamment compte des préoccupations de notre Ministère) ont été traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable.

Cette analyse sur la recevabilité du projet porte ainsi sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts. Notre Direction sera ultérieurement consultée sur l'acceptabilité environnementale du projet.

PRÉAMBULE

Il est à noter que pour formuler le présent avis, nous avons considéré l'ensemble des études d'impact sur l'environnement suivantes :

- Rapport principal daté de février 2004;
- Rapport complémentaire daté d'octobre 2004;
- Addenda daté de septembre 2008.

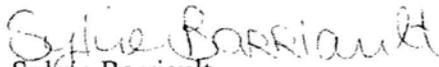
Type de transport terrestre utilisé

Considérant que les cartes 1, 2a et 2b de l'addenda (septembre 2008) démontrent la présence d'un tracé ferroviaire, nous aimerions savoir si ce type de transport a été considéré comme alternative au camionnage et s'il pourrait s'avérer avantageux de l'utiliser, notamment pour les raisons suivantes :

- Diminution du niveau de nuisance relié au bruit;
- Élimination de la nuisance liée à la pollution par la poussière et au risque de salir le réseau routier avec de la boue;
- Capacité de chargement augmentée, réduisant ainsi le nombre d'allers-retours entre le site de dragage et le site de disposition (3 000 allers-retours par camion);
- Réévaluation des coûts.

Horaire de travail

Selon la documentation soumise, on est à même de constater que l'horaire de travail respectera la tranquillité des gens entre 7 h et 19 h. Toutefois, nous aimerions que vous complétiez l'information en précisant les jours où il n'y aura pas de camionnage (ex. : fin de semaine, jours fériés, etc.).


Sylvie Barriault

Conseillère aux opérations régionales

Le 20 octobre 2008



J. Schell

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis de recevabilité de l'étude des impacts sur l'environnement du Pro-
gramme décennal de dragage à la Marina de Saurel
N/Réf. : 3211-02-211

Monsieur,

Pour faire suite à l'analyse de l'étude d'impact du projet de dragage d'entretien à la Marina de Saurel, nous considérons que celle-ci sera recevable dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement sous réserve de certaines modifications mineures décrites ci-dessous.

Tous les éléments requis par la directive du MDDEP pour ce projet de dragage d'entretien de la Marina de Saurel ont été traités. Cependant, en raison des modifications majeures apportées au projet initial, il serait souhaitable de produire un document synthèse qui décrit le projet actuel, car le rapport principal, le rapport complémentaire et l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement comportent des éléments abandonnés et des références à des sections du rapport principal qui amènent de la confusion sur les travaux projetés et leurs impacts sur la faune.

La problématique est bien décrite et bien justifiée. Le rapport complémentaire et l'addenda apportent des réponses et précisions à la description du milieu notamment en ce qui a trait aux aspects biologiques telle la faune ichthyenne, benthique et avienne de même qu'à leurs habitats.

Ainsi, selon notre compréhension, la variante du projet retenue consiste au dragage mécanique en milieu confiné dans les havres de chaque marina et en milieu ouvert dans le fleuve à l'entrée de celles-ci jusqu'à une profondeur de 1,9 m tel que décrit

... verso

aux figures 1 et 2 du rapport complémentaire (RQC-6). Par la suite, les sédiments dragués (27 000 à 30 000 m³) seront transbordés dans des camions et disposés en milieu terrestre tel que préconisé par notre Ministère. Les impacts biologiques appréhendés sont principalement associés aux travaux de dragage.

Voici quelques questions :

A) Techniques de dragage

Dans l'addenda (p. 18), section 3.2, techniques de dragage ;

- Pourriez-vous préciser l'emplacement, le mode de construction et de démantèlement de ces quais temporaires de transbordement et leurs impacts sur la faune et ses habitats ?
- Afin d'exercer un contrôle de la mise en suspension des sédiments lors du dragage, un rideau de retenue des matières en suspension sera installé à chacune des entrées. L'espace en profondeur entre l'extrémité inférieure du rideau et le fond n'excédera pas 60 cm. Pourquoi utiliser des rideaux dont l'extrémité inférieure ne touche pas le fond ? Comment peut-on assurer un contrôle efficace de la dispersion des sédiments de cette manière ?
- La zone la plus sensible de ce projet concerne l'interface entre le havre des marinas et le fleuve. Peut-on travailler en milieu confiné pour la totalité des travaux de dragage y compris pour le dragage dans la partie fluviale à l'entrée des havres des marinas ?

B) Période de travaux

Advenant que la totalité des travaux de dragage prévus puisse avoir lieu en milieu confiné, il serait alors possible d'effectuer les travaux en tout temps.

Toutefois, comme des travaux de dragage en milieu non confiné sont prévus, il faut adopter des mesures afin de minimiser les impacts potentiels de ces travaux. Vous indiquez que la période des travaux est une des mesures d'atténuation de ces impacts. Nous sommes d'accord sur le fait que la réalisation des travaux en automne pourrait éventuellement limiter les impacts potentiels sur les activités biologiques. Cependant, vous indiquez que : «les niveaux d'eau généralement bas à l'automne dans le fleuve Saint-Laurent pourraient rendre difficile, voire impraticable, la réalisation des travaux de dragage à cette saison, en raison du tirant d'eau requis par les équipements de dragage (addenda p.35). Ceci supporte l'approche privilégiant la réalisation des travaux durant le printemps»

Ainsi,

- Pourriez-vous préciser la période des travaux ?
- Étant donné que le temps dragage prévu est de 700 heures réparties sur environ 11 semaines, est-il possible d'exécuter les travaux tôt au printemps hors de la période de fraie pour l'ensemble de la faune ichthyenne (1^{er} avril au 1^{er} septembre)?
- L'équipement de dragage peut-il circuler dans les marinas avec une profondeur de 2,1 m ?
- Serait-il possible d'envisager la réalisation des travaux de dragage à l'automne, en considérant une méthode de travail permettant à l'équipement de dragage de draguer au fur et à la mesure la zone de travaux pour permettre le déplacement de l'équipement ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



pour André B. Lemay

ABL/SG/II